

Projet pilote



**Vous êtes suivi-e au CAS de Trois-Chêne ?**  
Participez à un projet pilote !



Hospice général

*Mieux vivre  
ensemble à Genève*

## **Qu'est-ce que ce projet pilote ?**

Le CAS de Trois-Chêne a été choisi pour tester l'octroi :

- du forfait administratif,
- du forfait lié aux enfants,
- et du forfait d'intégration,

sans remise chaque mois de justificatifs sauf en cas de changement dans votre situation.

Ce projet pilote, d'une durée de 24 mois, vise à tester certaines dispositions de l'avant-projet de la loi sur l'aide sociale.

## **Quels sont les avantages de participer à ce projet pilote ?**

Vous gagnez en autonomie dans la gestion de votre budget ;  
Vous définissez un projet d'accompagnement social avec votre assistant·e social·e ;

Vous allégez votre charge administrative car vous remettrez les documents une fois par semestre et non plus mensuellement ;

Vous contribuez au projet en apportant vos remarques sur le nouveau dispositif.

## **Qu'est-ce qui ne change pas ?**

Vous êtes toujours tenu·e d'annoncer tout changement de situation vous concernant ;

Vous conservez le droit au remboursement des frais médicaux ainsi qu'à d'autres frais indispensables liés notamment au logement et à la formation.

## **Quelles sont les conditions de participation ?**

La participation à ce projet est facultative ;

Vous pouvez en tout temps interrompre votre participation.

Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

**[cas-trois-chene@hospicegeneral.ch](mailto:cas-trois-chene@hospicegeneral.ch)**

**022 420 44 00**